



STATIONNEMENT DES VEHICULES PARTICULIERS EN VILLE

Par **COSTA17**, le **26/09/2014** à **16:38**

Bonjour,

Résidant à Bordeaux depuis longtemps, je constate que les rues autour de mon domicile sont de plus en plus en stationnement payant (pour les véhicules particuliers).

A en croire notre maire, les habitants ne cesseraient de solliciter la mairie de Bordeaux pour réclamer à corps et à cri la pose de parcmètres devant leurs logements. Cette assertion me paraît...assez douteuse, mais passons.

Voici ma question : eu égard au projet annoncé par Mr Juppé que toutes les rues de la zone Bordeaux Intra Muros soient en stationnement payant à l'horizon 2020, est-ce que cette intention de la mairie est bien dans le cadre du droit ou au contraire, certaines rues devront-elles rester sans parcmètre.

D'avance, merci pour votre message.

Bien cdl.

RA

Par **moisse**, le **26/09/2014** à **18:04**

Bonsoir,

Le maire fait à peu près ce qu'il veut dans ce domaine.

Cela ne veut pas dire n'importe quoi bien sur, mais ses pouvoirs sont des plus étendus.

Il peut ainsi généraliser le stationnement payant, le suspendre une partie de l'année (ici par exemple le stationnement n'est payant que de juin à octobre).

Par **goofyto8**, le **26/09/2014** à **20:11**

En général, dans les très grandes villes, ils donnent une carte aux résidents, ce qui leur permet de stationner moyennant un prix très inférieur au tarif horaire.